

DES AIDES IMPORTANTES POUR LES TRAVAUX DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Alès Agglomération a mis en place un dispositif permettant aux propriétaires privés de financer jusqu'à 80 % des travaux d'entretien de leurs parcelles.

Boisé pour les deux tiers, Alès Agglomération ne possède pas pour autant de culture forestière, notamment dans la gestion des parcelles. Afin de modifier les pratiques et les mentalités, la collectivité a mis en place un programme local d'aides aux travaux forestiers : un budget de 1 M€ a été dégagé pour apporter ce soutien aux propriétaires forestiers privés, en finançant jusqu'à 80 % de leurs travaux. Un engagement important et inédit qui s'inscrit dans la Charte forestière de Territoire du Pays des Cévennes.

Stimuler la vitalité des forêts

Les subventions concernent les travaux ou les coupes déficitaires, quand l'opération ne permet pas une vente de bois où que le coût des travaux est plus important que celle-ci (dans le cas d'une éclaircie), mais elles peuvent également financer des opérations de dépressage ou de reboisement... À noter que, pour certaines opérations éligibles, il est possible de réaliser des "travaux pour propre compte", et donc de réaliser soi-même certains travaux subventionnés. « *Ces opérations d'entretien sont nécessaires au bon renouvellement des peuplements forestiers. Gérer sa forêt c'est, par certaines opérations sylvicoles, contribuer à l'amélioration du stockage de carbone, au maintien des sols et à la régulation des eaux* », décrit Adeline Masson, chargée de mission au service Ruralité d'Alès Agglomération.

Pour bénéficier de ces aides publiques, les propriétaires doivent disposer ou s'engager dans la réalisation d'un document de gestion durable de leur forêt récapitulant la description du peuplement et le programme des travaux et coupes à réaliser pour les forêts de moins de 20 ha. Pour ce faire, le Groupement de Développement Forestier du Gard propose gratuitement des visites-conseils des propriétés et la rédaction de ce document. Les projets de travaux peuvent être déposés tout au long de l'année.

Règlement et formulaire

Télécharger le règlement d'aides aux travaux forestiers et le formulaire de demande de subvention.

www.ales.fr/aides-forestieres

Service



Ruralité d'Ales Agglo

Téléphone

04 34 24 70 95 – 07 76 01 03 06

adeline.masson@alesagglo.fr

Groupement

Développement Forestier du Gard

Téléphone

04 66 60 52 67 – 06 84 19 18 65

technique@forestiersdugard.com